



Nul besoin d'être scientifique pour imaginer qu'un poisson n'atteint pas une taille supérieure à 2m pour un poids de plus de 100 kg en lorgnant uniquement les galets : les passes à poissons lui offrent des mets de choix. Tant que la schizophrénie française au sujet des espèces protégées ne sera ni étudiée ni traitée par des règles claires, nous resterons dans une lecture univoque des enjeux: le saumon ou le silure, la loutre ou la truite fario et le corbicule et la moule perlière, le cormoran ou l'anguille...?

Si le Docteur Jekill n'ose pas se lancer dans ces arbitrages écologiques, Mister Hyde ose sans sourciller infliger une « *charge spéciale exorbitante* » à des ouvrages anciens.

Or, le silure n'a rien d'un « nouveau » prédateur : il a été introduit par les pêcheurs depuis plus de 30 ans et les « connaissances » seraient, selon les pêcheurs, encore lacunaires?

Attendons encore quelques années: quand le saumon aura été éradiqué, les études deviendront inutiles.

La position de la FNPF est édifiante en termes de défaut d'études et de prospectives, de principe de précaution et de protection du milieu halieutique. « Elle soutient les axes suivants :

• Continuer les études permettant de connaître le silure et particulièrement sur son impact sur les stocks de migrateurs qui reste le seul argument pour la



nécessité d'une gestion de l'espèce alors que cet argument manque d'élément objectifs,

- Ecartez, à ce stade de connaissances, la solution du classement en espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques en raison notamment des conséquences contreproductives potentielles.
- Si un déséquilibre persistant avéré provoqué par le silure est démontré, la FNPF étudiera toute proposition de gestion permettant de contribuer à la gestion de l'espèce ».

Très clairement, que la FNPF protège le saumon et milite en même temps pour le silure resterait un problème interne...si les autorités en charge de l'eau n'imposaient pas des travaux s'élevant de 150 000€ à 1 500 000€ aux propriétaires d'ouvrages hydrauliques en faveur d'espèces migratrices...dévorées par les prédateurs.

Le silure dans les lacs et le saumon dans les rivières serait un axe qui apporterait un peu de cohérence : nous aurions au moins l'impression d'efforts convergents en faveur d'espèces cibles que tous les acteurs auraient envie de protéger. Tel n'est pas le cas.

Tarn-et-Garonne : le silure, nouveau prédateur d'eau douce pour les saumons. Par Marie Martin Publié le 25/05/2018

Le silure, qui peut vivre 50 ans, a le temps de peaufiner ses techniques de prédation.

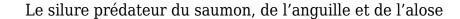
Les silures sont des prédateurs intelligents et organisés. C'est une étude scientifique qui le démontre. Et ce sont les saumons de la Garonne qui en font les frais.

On le savait déjà (surtout depuis cette fameuse <u>vidéo</u> sur des attaques de pigeons au bord du Tarn), le silure est un redoutable prédateur.

Et ce n'est pas l'équipe de chercheurs du laboratoire Ecolab de Toulouse qui dira le contraire, elle qui étudie le comportement de ce poisson géant depuis plusieurs années.

Cette fois, elle s'est intéressée à ses faits et gestes dans la Garonne. Dans une étude parue en avril 2018, elle montre que la silure est un tueur intelligent et calculateur.

Dans la passe à poissons de Golfech, les silures sont capables de remonter, c'est-à-dire de revenir de l'amont pour se servir directement à l'intérieur de la passe. Très bien organisés, les individus se "spécialisent" et comme le silure peut vivre vieux, il a du temps pour mettre au point ses techniques d'attaque.





Pendant la dernière période de migration, 39 saumons sont "remontés" par la passe, et 14 ont été "prédatés" à l'intérieur du canal de transfert. Ce qui pose un véritable problème puisque les effectifs sont déjà faibles.

En 2018, 150 silures ont été comptabilisés et 10% d'entre eux ont été "prélevés" (doux euphémisme pour dire éliminés) afin d'enrayer l'invasion galopante de cette population indésirable.

Voir le reportage d'Odile Debacker et Jean-Pierre Duntze, de France 3 Occitanie.

Illustration: © France3

A visionner : https://www.youtube.com/watch?v=-mcvqrbQU20